

La fréquentation du public en forêt privée : témoignages

Deux propriétaires de nos régions partagent leur expérience de la fréquentation de leur forêt

Contrairement à la forêt publique (*domaniale et communale*), la forêt privée n'a pas pour vocation première l'ouverture au public. L'accès aux visiteurs d'une forêt privée dépend de la seule volonté du propriétaire forestier.

Chaque cas est différent et doit répondre aux besoins de chacun. Il est possible de mettre en place des aménagements pour canaliser la fréquentation, mais aussi de mettre en valeur le rôle social de sa forêt et ses bénéfices au service de la société. Deux propriétaires en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire font part de leur expérience.

L'éducation pour une meilleure cohabitation

Pour Danielle Albert, propriétaire forestier dans l'Essonne, les promeneurs en forêts privées manquent d'information.

Lors de la reprise de la gestion de la forêt familiale, Danielle constate des dégâts de fréquentation du public sur une pinède sillonnée de « faux » chemins publics. La tempête de 1999 aggrave la situation, Danielle demande une aide au nettoyage des chablis et apprend qu'elle peut élaborer une convention avec le Département pour promouvoir les itinéraires de randonnées. Ce projet se concrétise en 3 ans.

Entre temps, la propriétaire, forte de son expérience d'ancienne enseignante de SVT (*sciences de la vie et de la terre*), met en place des affiches pédagogiques expliquant le cycle de la forêt, le rôle des arbres, la production de bois,



© Domaine du Bois Landry

Utiliser le bois pour construire une cabane au coeur de la forêt !

etc. Elle poursuit sa démarche en collaboration avec deux écoles primaires d'Angervilliers et le CRPF pour emmener des classes d'élèves en forêt sur un sentier découverte. Danielle réalise alors une charte du promeneur en forêt illustrée avec des dessins d'enfants.

En 2003, la convention avec le Département de l'Essonne est signée et assure le financement de la sécurisation des chemins publics et de la signalétique pédagogique reprenant la charte du promeneur.

Des cabanes dans les arbres

Au Bois Landry, c'est en Juillet 2007 que la première cabane dans les arbres est inaugurée. Cette décision émane de la rencontre du gérant du groupement forestier, Bernard Monthuir avec le Comité Départemental du Tourisme d'Eure-et-Loir et le réseau breton de cabanes. Le projet de construction d'une cabane dans les arbres répond à deux enjeux : attirer une clientèle francilienne et lui permettre de loger en forêt, au plein cœur de la nature ! Mais pourquoi

accueillir au Bois Landry ?

Depuis longtemps, les propriétaires souhaitent ouvrir le bois au public afin de pouvoir expliquer de manière pédagogique la gestion forestière. En effet, de plus en plus de citadins s'interrogent sur la gestion sylvicole et plus particulièrement sur le bien-fondé des coupes. Le propriétaire est persuadé que l'accueil du public dans sa forêt permettra d'expliquer les métiers des forestiers et l'intérêt d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Ainsi les visiteurs prendront le temps de (re)connecter l'arbre et la forêt, avec le matériau-bois utilisé pour la construction des cabanes.

L'accueil du public en forêt est donc à composer selon les enjeux de votre forêt, de ses possibilités et de vos envies, n'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur (*voir p.12*) pour être conseillés dans cette démarche.

Propos recueillis par Laurence PLAIGE
Technicienne CRPF du secteur Eure-et-Loir